

Séance  
ordinaire du 15  
août 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-  
JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2, *absence motivée*  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrison, directeur général et greffier adjoint et monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.08.430

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA  
SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de la conseillère du district no 2, madame Annie Blais. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.08.431

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 juillet et de la séance ordinaire du 11 juillet 2022.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ⌘ Comptes réguliers : 286 691.45\$
  - ⌘ Comptes préautorisés : 723 374.97\$

**ADMINISTRATION**

5. Modification du lieu pour la tenue des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Ratification pour une dépense publicitaire.

## **FINANCES**

7. Autorisation de versement d'un don.
8. Autorisation de recommandation de paiement no 2 – participation financière développement résidentiel Lelièvre.
9. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la Corporation « les Murmures de la ville » pour 2022.
10. Autorisation de signature du protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Mont-Joli – relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 1 du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).
11. Ratification de changement DC-A-01- DC-A-02- DC-A-04- DC-A-05 – projet rénovation hôtel de ville.
12. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme pour l'installation de bornes de recharge du circuit électrique – Hydro-Québec.
13. Autorisation de dépôt de la reddition de comptes au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) – projet réhabilitation de la surface de croisement d'un passage à niveau.
14. Adoption du règlement 2022-1491 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2021-1460.
15. Autorisation d'achat d'un véhicule à Mont-Joli Chrysler Jeep Dodge.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

16. Ratification de formation à la directrice de l'urbanisme.
17. Ratification d'ouverture du poste de responsable aquatique (remplacement congé maternité) à l'interne et à l'externe.
18. Ratification d'embauche d'un étudiant au service des travaux publics.
19. Ratification d'embauche à la piscine Gervais-Rioux.
20. Autorisation de formation – Loi 430.

## **LOISIRS**

21. Ratification d'achat d'une remorque pour le service des loisirs.
22. Ratification de mandat de services professionnels – contrôle qualitatif des sols et matériaux – réaménagement du parc Richelieu.
23. Autorisation de pont payant au profit de l'Association du hockey mineur de Mont-Joli.
24. Autorisation de prêt d'équipements à l'office d'habitation de La Mitis.
25. Autorisation d'achat et installation d'éclairage supplémentaire pour la patinoire Norjoli.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

26. Adoption du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2021-2026 de la MRC de La Mitis.

## **TRAVAUX PUBLICS**

27. Nomination d'un inspecteur et d'un substitut pour la gestion des cours d'eau.

## **URBANISME**

28. Adoption d'un procès-verbal de correction cléricale à la résolution 21.07.382.
29. Autorisation de mandat à la firme Urba Solution.
30. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 22 juin 2022 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Item retiré

31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1000, rue Piché.

32. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1477, boulevard Jacques-Cartier et carrefour giratoire.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

33. Autorisation de la demande de changement ME-01 pour le projet de réaménagement du Parc Richelieu.

34. Période de questions.

35. Clôture et levée de l'assemblée.

**22.08.432**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux du 6 et 11 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mercredi 6 juillet 2022 à 7 h 30 en sa forme et teneur;

il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 11 juillet 2022 à 20 h en sa forme et teneur.

**22.08.433**

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

↪ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 286 691.45\$;

↪ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 723 374.97\$.

#### **ADMINISTRATION**

**22.08.434**

#### **MODIFICATION DU LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QU'**en conformité avec l'article 318 de la Loi sur les Cités et Villes le conseil municipal doit adopter par résolution tout changement de lieu pour la tenue de ses séances;

**CONSIDÉRANT QUE** l'hôtel de ville, lieu désigné, sera en rénovation et que les séances devront être tenues autre part;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le lieu désigné par le conseil municipal pour tenir ses séances sera le *300, avenue du Sanatorium*, et ce, à compter du mois d'août jusqu'à la fin des travaux de rénovation.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**22.08.435**

#### **RATIFICATION POUR UNE DÉPENSE PUBLICITAIRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie une dépense publicitaire dans le but de promouvoir le développement résidentiel de la Ville. Cette campagne se fera sur les ondes de TVA et supports numériques du 29 août jusqu'à la fin novembre pour un montant total de 9 646\$ taxes incluses.

## FINANCES

22.08.436

### AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Société de Parkinson	Campagne de financement annuelle	200\$

22.08.437

### AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LELIÈVRE

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 2545-0024 Québec inc. a présenté une demande de paiement no 2 pour la participation financière de la Ville de Mont-Joli au développement résidentiel Lelièvre au montant de 165 434.64\$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 2 et la recommandation de la firme Tetra Tech et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 165 434.64\$ incluant les taxes à 2545-0024 Québec inc.

22.08.438

### AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2022

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 25 000 \$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville ».

22.08.439

### AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA VILLE DE MONT-JOLI – RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RECIM)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise, monsieur Martin Soucy, maire à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente intervenue entre le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

22.08.440

### RATIFICATION DE CHANGEMENT DC-A-01- DC-A-02- DC-A-04- DC-A-05 – PROJET RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie les demandes de changement suivantes :

- DC-A-01 – ajustement de démolition 83.02\$  
Retirer les valances et annulation de la disposition d'un meuble
- DC-A-02 – modification des couleurs meubles -195.46\$
- DC-A-04- modification de stores 1647.94\$
- DC-A-05 – modification retombée 1130.49\$

22.08.441

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE – HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire procéder à l'installation de bornes de recharge électriques supplémentaires sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le circuit électrique d'Hydro-Québec a un programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme auprès d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli prévoit l'achat et l'installation de 4 bornes de recharge de type SmartTWO de 240 Volts sur piédestal et que deux bornes seront implantées dans le stationnement de l'amphithéâtre Desjardins et deux autres seront installées dans le stationnement du Parc du ruisseau Lebrun;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du programme d'installation de bornes de recharge du circuit électrique et autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances, à signer pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ladite demande.

22.08.442

**AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAL (PAPNM) – PROJET RÉHABILITATION DE LA SURFACE DE CROISEMENT D'UN PASSAGE À NIVEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli est admissible à une aide financière du Ministère des Transports pour le programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM);

**CONSIDÉRANT QUE** le Canadien National a effectué le surfacage d'un passage à niveau sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont effectués et que la Ville de Mont-Joli a reçu les factures desdits travaux du Canadien National;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la reddition de comptes auprès du ministère des Transports afin d'obtenir l'aide financière de ce programme. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à cette aide financière.

22.08.443

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1491 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-1460**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2022-1491 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2021-1460 ;

Ce règlement établit les critères du programme Rénovation Québec – Mont-Joli et du programme de rénovation de façades commerciales.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

22.08.444

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN VÉHICULE À MONT-JOLI CHRYSLER JEEP DODGE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un véhicule utilitaire à Mont-Joli Chrysler Jeep Dodge pour un montant de 43 799.73\$ financé par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **22.08.445 RATIFICATION DE FORMATION À LA DIRECTRICE DE L'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la formation offerte par PG Solutions sur les installations septiques, à madame Marie-Hélène Gauthier, directrice de l'urbanisme, et ce, au coût de 720\$ plus les taxes.

### **22.08.446 RATIFICATION D'OUVERTURE DU POSTE DE RESPONSABLE AQUATIQUE (REMPLACEMENT CONGÉ MATERNITÉ) À L'INTERNE ET À L'EXTERNE**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'ouverture du poste de responsable aquatique (remplacement de congé de maternité) à l'interne et à l'externe.

### **22.08.447 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Olivier Gauthier au service des travaux publics pour la période du 18 juillet au 19 août 2022.

### **22.08.448 RATIFICATION D'EMBAUCHE À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Sophie Gagné à la piscine Gervais-Rioux. Madame Gagné a la formation de premiers soins et sa certification de sauveteur national. Elle sera assujettie aux conditions de travail prévues à la convention collective.

### **22.08.449 AUTORISATION DE FORMATION – LOI 430**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Philippe Marin, directeur du service des travaux publics et André Canuel, superviseur voirie, à suivre une formation concernant la Loi 430 pour les gestionnaires, offerte virtuellement par la firme Transport Expert-conseil, d'une durée de 35 heures pour un montant de 895\$ par personne plus les taxes.

## **LOISIRS**

### **22.08.450 RATIFICATION D'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'achat d'une remorque pour le service des loisirs, et ce, au coût de 14 481\$ plus les taxes.

### **22.08.451 RATIFICATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a fait un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes ont présenté une soumission :

- LER Inc. 11 452\$ plus les taxes
- GHD Consultants Ltée 18 078\$ plus les taxes

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux – réaménagement du parc Richelieu à la firme LER inc, et ce, au coût du 11 452\$ plus les taxes.

22.08.452

**AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association du hockey mineur à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 15 octobre de 10 h à 17 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.08.453

**AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS À L'OFFICE D'HABITATION DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de 50 chaises, 1 barbecue et d'un système de son à l'Office d'habitation de La Mitis pour leur activité communautaire qui se tiendra le 7 septembre prochain de 16 à 19 h sous la forme d'un « souper hot-dog » et qui permettra aux différents organismes communautaires oeuvrant sur le territoire de faire connaître leur travail à la communauté. Cette activité se tiendra au 1196, rue Poirier et sera remise au 14 septembre en cas de pluie.

22.08.454

**AUTORISATION D'ACHAT ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PATINOIRE NORJOLI**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'éclairage supplémentaire pour la patinoire Norjoli à la firme Les électriciens Jacques Bérubé inc., pour un montant de 426.80\$ plus les taxes pour l'équipement. L'installation nécessitera environ 3 heures qui seront facturées à un tarif horaire.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22.08.455

**ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2021-2026 DE LA MRC DE LA MITIS**

*Item retiré.*

**TRAVAUX PUBLICS**

22.08.456

**NOMINATION D'UN INSPECTEUR ET D'UN SUBSTITUT POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis s'est vu confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de l'entente de la MRC de La Mitis avec les municipalités locales concernant la gestion des cours d'eau, en particulier l'article 5 de l'entente qui prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé pour l'application de l'article 105 de la LCM;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal informe par la présente la MRC que l'employé municipal exerçant la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 et du règlement 280-2013 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de la Mitis est monsieur Jonathan Thériault comme inspecteur pour la gestion des cours d'eau et monsieur Philippe Marin comme substitut à monsieur Thériault.

## URBANISME

### 22.08.457 **AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME URBA SOLUTION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le mandat à la firme Urba Solution pour la préparation de la rencontre citoyenne pour la mise aux normes des installations septiques du Lac du Gros Ruisseau, et ce, au tarif horaire de 95\$ pour environ quinze heures de préparation.

### 22.08.458 **ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CLÉRICALE À LA RÉOLUTION 21.07.382**

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur cléricale s'est produite lors de l'adoption de la résolution 21.07.382;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière a déposé au conseil municipal un procès-verbal de correction cléricale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de ce procès-verbal relativement à la résolution 21.07.382.

### 22.08.459 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 27 JUILLET 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 27 juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure
- Une demande de PIIA

### 22.08.460 **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1000, RUE PICHÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une enseigne autonome dont la superficie serait d'environ 7,5 mètres carrés alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie n'excédant pas 7 mètres carrés. Les contours des boîtiers de cette enseigne font en sorte que la superficie totale serait excédée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déroge d'environ 7% de la norme maximale prescrite;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 28 juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.



22.08.461

**AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1477, BOULEVARD JACQUES-CARTIER ET CARREFOUR GIRATOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande pour procéder à l'implantation de station de réparation de vélos Biciborne;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a l'intention d'installer celles-ci dans le stationnement de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers et à proximité de la piste cyclable sur le lot 4 071 952;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA urbain traditionnel ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1477, boulevard Jacques-Cartier et Carrefour Giratoire.

**AFFAIRES NOUVELLES**

22.08.462

**AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT ME-01 POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie la demande de changement suivante :

- ME-01-Modification du contrôle d'accès vestibule 903.15\$

22.08.463

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

22.08.464

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé, OMA  
Greffière